

**DES COMPLEMENTARITES A DEVELOPPER EN MATIERE D'ACTIVITES
AEROPORTUAIRES
ENTRE CHATEAUROUX-DEOLS ET LIMOGES-BELLEGARDE**

Rapporteur : Gustave VERGNEAU

L'avis présenté au nom des deux CESR trouve son origine dans la rencontre de la Commission permanente du CESR Centre et du Bureau du CESR Limousin le 2 juillet 2003, destinée à conforter les relations interrégionales, qui prennent une dimension de plus en plus grande.

Les deux CESR avaient déjà, à plusieurs reprises, pris des positions communes sur la liaison ferroviaire Paris- Orléans- Limoges- Toulouse, avec le CESR Midi-Pyrénées.

La démarche a permis de faire partager les connaissances sur les infrastructures aéroportuaires de Châteauroux- Déols et de Limoges- Bellegarde, les services et les potentiels qu'elles offrent, les conditions économiques de leur gestion et de les situer dans le contexte du marché aérien. Elle a, en outre, conduit à s'intéresser à une troisième plateforme aérienne, celle de Tours- Val de Loire dont l'offre est apparue mal connue, même en région Centre.

Les deux aéroports étudiés se situent sur des marchés d'activités différents et ne sont pas concurrents ; c'est bien sur le registre de la complémentarité et du développement économique des territoires concernés qu'il faut agir.

L'impératif d'une stratégie régionale en faveur du transport aérien dans une vision interrégionale

Les Régions ont une compétence en matière d'aménagement du territoire ; le projet de loi relatif aux responsabilités locales prévoit de leur confier un rôle renforcé en matière de schéma de transports et d'infrastructures, mais aussi de transférer aux collectivités locales (sans que le niveau ne soit défini a priori) la propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aérodromes, hormis de ceux d'intérêt national et international.

Au-delà du présent avis, le CESR va prolonger sa réflexion sur le devenir des aéroports implantés sur le territoire régional (Châteauroux, Tours, Bourges...) mais également sur les conditions d'accès aux aéroports de Paris (Orly et Roissy) et sur les relations avec les aéroports des autres régions périphériques, au premier rang desquels Limoges- Bellegarde ; cette infrastructure constitue pour une large partie de notre région, une alternative à Orly et Roissy pour accéder à Londres ainsi qu'à l'international, même si c'est par des vols en correspondance. Elle constitue également un atout pour le développement du sud de la région Centre.

La dimension transport de fret devra être abordée à côté de celle des passagers en recherchant la meilleure valorisation des capacités intermodales air- route- fer.

Promouvoir Châteauroux- Déols comme élément fort du 3^{ème} réseau d'aéroports dans le Bassin parisien

L'affirmation par le CIADT du 18 décembre 2003 de Châteauroux comme l'une des 3 composantes du 3^{ème} réseau d'aéroports dans le Bassin parisien, avec Beauvais et Vatry, doit être concrétisée. Le développement du trafic ne relève pas directement du dynamisme de l'économie locale ou régionale mais d'une volonté nationale, des compagnies aériennes et des grandes entreprises logistiques.

Par son histoire et sa culture aéronautique longues de près de 70 ans, par sa situation géographique, Châteauroux-Déols a des atouts à faire valoir : météorologie locale favorable, ciel peu encombré en bordure de la région parisienne surchargée, urbanisation maîtrisée qui atténue les nuisances... Sa piste permet l'accueil des gros porteurs, sa capacité de traitement est dix fois supérieure aux volumes de marchandises traitées actuellement. L'aéroport se situe au cœur d'un potentiel intermodal privilégié : autoroute A 20, liaisons ferroviaires Paris- Toulouse et Nantes- Lyon, projet de port sec de Vierzon...

L'accord conclu avec ADP, l'insertion dans des réseaux internationaux d'aéroports, les marchés amorcés avec l'Afrique, la position au sud de Paris avec des liaisons variées sont autant d'atouts qui pourraient conduire à spécialiser l'aéroport Marcel- Dassault dans les liaisons avec le continent africain pour le fret, à condition que les droits de trafic nécessaires lui soient attribués.

En plus de son activité fret, l'aéroport de Châteauroux offre un pôle de compétences aéronautiques par ses activités de gardiennage d'avions, de maintenance et d'entretien, de formation. Sur ce dernier plan, des projets de développement sont engagés. A ce titre, avec d'autres entreprises de l'Indre et du Centre dans le secteur aéronautique régional, il participe au développement économique, et place la région sur un créneau de haute technologie.

Par leur travail, les deux CESR souhaitent interpeller les décideurs locaux, régionaux et nationaux pour rechercher des solutions sur le devenir et le potentiel des aéroports étudiés dans une démarche de développement durable.

Le CESR du Centre appelle l'Exécutif régional à engager une réflexion spécifique sur le transport aérien à l'intérieur d'un futur schéma multimodal de transport, avec la prise en compte de Limoges comme porte d'accès à l'international en complément des aéroports d'Orly et Roissy.

Le CESR attend un portage politique fort et cohérent, du niveau local au niveau national avec un rôle majeur du niveau régional, en faveur de Châteauroux- Déols, afin de le hisser au rang que lui réserve le CIADT de décembre 2003, et de valoriser son potentiel qui peut lui donner une dimension nationale et par là même être porteur d'un développement territorial nouveau.